

## DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2022-2023

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels		
<b>Filière</b>	<b>Master Design</b>		
<b>Orientation</b>	<b>Orientation Photographie</b>		
<b>Titre du module</b>	Photographie Appliquée II		
<b>Code</b>	1MaDePH21		DPH303852FE22
<b>Type de formation</b>	Master		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Crédits ECTS</b>	5		
<b>Prérequis</b>	Aucun		
<b>Langue</b>	Français / Anglais (selon les intervenant·e·s)		
<b>Lieu</b>	ECAL		

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Le module <i>Photographie Appliquée II</i> renforce les compétences du module <i>Photographie Appliquée I</i>.</p> <p>Il vise à maîtriser les techniques et technologies de prises de vue pour l'image fixe et en mouvement, en lien avec les pratiques commerciales, éditoriales et artistiques. Il renforce également les connaissances pour l'édition photographique tant sur le plan technique que culturel. La valorisation des résultats est véhiculée par les plateformes numériques (web, réseaux sociaux) et/ou par des accrochages, installations et éditions.</p>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p><b>Photographie Appliquée</b> (6 x 1 jour): sur la base de travaux de groupe et de consultations régulières avec l'enseignant·e, les étudiant·e·s abordent les divers aspects liés à la conception, la production et la réalisation d'un travail photographique. Le cours insiste sur les aspects professionnels et commerciaux des projets et traite, en outre, des aspects techniques complexes liés à la nature de chaque projet.</p>
<b>Formes d'évaluation et de validation</b>	<p>Les travaux réalisés font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·e·s aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la note de 4 au minimum.</p>
<b>Modalités de rattrapage</b>	<p>Remédiation possible par la réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p>
<b>Enseignant·e·s</b>	Intervenant·e

<b>Responsable module</b>	Milo Keller		
<b>Descriptif validé le</b>	25 août 2022	<b>Par</b>	Milo Keller